

# COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 10 fr. ; — Six mois, 5 fr. 50 c.  
INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. ; — Annonces, la ligne, 15 c.

RÉDACTEUR EN CHEF : E. CRITOT

BUREAUX : Impasse de la Sous-préfecture,  
ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois,  
et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront insérées en 1870, pour le département de la Loire, dans les cinq journaux suivants : le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, le *Courrier de Roanne*, le *Journal de Roanne* et l'*Echo Roannais*.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au rédacteur en chef  
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Roanne, le 11 octobre 1870.

### QUESTIONS URGENTES

I.  
La gendarmerie avait ordre de tenir fermées les portes de la salle, du tribunal de commerce, vendredi dernier ; or, une des portes est restée ouverte :  
A-t-on ordonné une enquête sur la façon dont la gendarmerie a rempli sa mission ?

II.  
M. Muron, président du tribunal de commerce est responsable de la réunion illégale de vendredi dernier ; se dispose-t-on à prendre des mesures à son égard ?

III.  
Je rappelle à M. le sous-préfet de Roanne que, malgré la circulaire préfectorale, malgré les ordres émanant de Roanne, dans plusieurs communes, les hommes de 25 à 35 ans n'ont même pas un fusil de chasse pour s'exercer.

IV.  
Le bruit se répand avec beaucoup de constance que le greffier de la Justice de paix de la Pacaudière aurait publiquement affiché l'espoir de voir entrer les Prussiens à Paris, et que savourant d'avance le plaisir de nous voir humiliés, il aurait battu des mains.

Comment se fait-il que le juge de paix de ce canton n'ait pas prévenu l'autorité ?  
Comment se fait-il que M. le procureur de la République soit muet à cet égard ?

V.  
Il est parfaitement avéré que, malgré des ordres très-positifs de M. le procureur général, le procureur de la République de Roanne, a adressé à tous les Juges de paix une circulaire qui sent la police d'une lieue.  
Gardera-t-on ce fonctionnaire ?

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Tours, 11 octobre.

Le commandant en chef du 15<sup>e</sup> corps au minitre de la guerre.

Dans la matinée, vers neuf heures et demie, Arthenay, où se trouvait la brigade Longuerue et quelques compagnies de chasseurs, a été attaqué par des forces considérables et occupé par l'ennemi.

Le général Reyau s'est porté au secours de la brigade avec cinq régiments et quatre bataillons, plus une batterie de huit, après avoir résisté jusqu'à deux heures et demie du soir.

Nos troupes ont été refoulées dans la forêt que l'occupé toujours et que je défendrai à tout prix.  
Dans cet engagement, l'ennemi était supérieur en infanterie, en cavalerie, et surtout en artillerie.

(Havas.)

Tours, 9 octobre.

Aujourd'hui, le conseil des membres du gouvernement s'est réuni de midi et demi à deux heures.

Pendant la séance, une grande foule se trouvait dans la cour de la préfecture avec des drapeaux français et américains, réclamant Gambetta et Garibaldi.

Garibaldi a paru dans la cour ; il a été très-acclamé ; il a prononcé quelques paroles qui ont provoqué l'enthousiasme.

Gambetta a paru ensuite au balcon ; il a dit :  
« Une proclamation qui sera affichée vous fera connaître les instructions et les ordres du gouvernement de Paris.

« Je suis venu ici pour travailler ; nous devons être sobres de démonstrations. Travaillons ! travaillons ! car nous n'avons pas une minute à perdre. »

Des cris chaleureux de *Vive la République !* ont éclaté.

Après cette allocution, M. Gambetta a repris sa place au Conseil.

Garibaldi a reçu la garde nationale de Tours, à qui il a adressé quelques paroles.

Rouen, 8 octobre.

Voici un résumé des nouvelles officielles de Paris, du 30 septembre au 7 octobre :

On premier arrêté de M. Gambetta constate que les 194 bataillons de la garde nationale créés ont reçu 280,738 fusils.

Suppression de la division de la presse ; création d'un bureau de publicité dépendant de la direction du personnel.

Un article de M. Louis Blanc fait un appel au peuple anglais.

Un rapport militaire, du 30 septembre au soir, rend compte des affaires de Villejuif, de l'Hay, de Thions, de Choisy-le-Roi ; il est conforme au télégramme du préfet de Lille.

On a évalué les forces de l'ennemi, engagées dans cette affaire, à 30,000 hommes.

Le général Vinoy ayant accompli sa mission, a opéré sa retraite, qui s'est admirablement effectuée ; l'artillerie, les troupes et les mobiles ont montré la plus ferme contenance.

Nos pertes, non évaluées, ont été considérables.

Le général Guilhem a été tué.

Nos mitrailleuses ont fortement éprouvé l'ennemi, qui a subi des pertes importantes.

Le combat du 30 a montré à nos soldats ce qu'ils valent, et à leurs chefs ce qu'ils peuvent attendre d'eux.

Le *Journal officiel* continue la publication des papiers et des correspondances de la famille impériale.

Le *Journal officiel* du 5 octobre contient un article sur les souffrances imposées à la population parisienne par

l'absence de nouvelles du Gouvernement : il la met en garde contre les bruits exagérés.

Le général Guilhem, tué dans le combat du 30, a été enterré aux Invalides.

A la porte de Sabloville, une torpille a éclaté accidentellement et a blessé huit personnes.

Un rapport militaire, du 4 au soir, signale quelques mouvements des Prussiens vers la Malmaison, Sévres, Chatillon et le plateau de Villejuif.

Dans la matinée, une reconnaissance en avant du fort de Nogent a été exécutée par trois compagnies du ballon de la Drôme et un peloton de spahis. Elle a rencontré à Neuilly-sur-Marne les avant-postes prussiens, lesquels se sont repliés vivement dans les bois, où 500 d'entr'eux étaient embusqués.

Nous leur avons fait perdre une vingtaine d'hommes.

Les forts du sud ont lancé quelques obus sur les travailleurs et les colonnes ennemies.

Le *Journal officiel* du 6 publie un article faisant appel aux sentiments patriotiques des républicains, afin qu'il soit mis un terme aux manifestations armées qui s'étaient renouvelées la veille, pour une seconde fois depuis quinze jours. Ces manifestations ont le tort grave de paraître séditieuses, quand elles ne le sont pas en réalité.

L'ennemi, ajoute l'organe du gouvernement, est arrêté devant Paris par une résisance sur laquelle il ne comptait pas. Il sait qu'il sera tenu en échec pendant de long mois, et qu'une attaque de vive force contre l'enceinte est impossible. Il n'espère que dans nos discordes. Notre premier devoir est donc d'en éviter même les apparences.

Le *Journal officiel* publie ensuite un rapport de M. de Kératry proposant la mise à l'étude immédiate de la suppression de la préfecture de police.

Le gouvernement a ordonné à M. de Kératry de préparer un projet en ce sens.

Un rapport militaire du 5 au soir, dit qu'une reconnaissance vers Clamart a réussi dans la matinée.

Le Mont-Valérien a tiré sur les crêtes boisées entre Saint-Cloud et Bougival.

Les troupes ennemies ont essayé de se réfugier à Bougival, d'où elle ont été délogées par quelques gros projectiles de la marine.

En avant de Charenton et à droite de Créteil, nous avons poussé une reconnaissance qui a réussi.

A 1,200 mètres environ de Créteil, nos tirailleurs ont attaqué une barricade fortement défendue par l'ennemi, que nous n'avons pas pu débusquer. Mais, sur la droite, nous l'avons débusqué d'une maison, puis nous nous sommes repliés en bon ordre devant des forces considérables. nous avons eu seulement deux tués. Les pertes de l'ennemi n'ont pas pu être évaluées.

Le *Journal officiel* du 7 publie des décrets licenciant les cent gardes et l'escadron des gendarmes d'élite.

Une proclamation du gouvernement communique à Paris des nouvelles sur l'organisation des forces dans les départements, sur la formation déjà faite de deux armées chacune de 80,000 hommes environ, sur la formation d'un troisième groupe composé de forces régulières, volontaires et mobiles.

Le *Journal officiel* publie une note démontrant qu'il existe actuellement disponible, dans les départements non envahis par l'ennemi, trente-six batteries de campagne, de canons rayés de douze, de huit et de quatre, un nombre considérable de canons de quatre rayés, sur affûts, et un nombreux matériel de fusils.

La fabrication des cartouches est de quatre à cinq millions par semaine.

Un arrêté fixe le prix de la viande, jusqu'au 13 octobre, à environ 2 fr. le kil.

Un rapport militaire du 8 au soir dit que le brouillard était trop intense, il n'y a eu aucun événement militaire.

A Saint-Denis, nous avons fait une sortie à environ cinq cents mètres en avant des forts. Il y a eu un seul blessé.

Le commandant du Mont-Valérien annonce que le tir de la veille, dans le parc de Saint-Cloud, a fait le plus grand mal à l'ennemi.

Une fabrique de produits chimiques a fait explosion. Le nombre des blessés déjà retirés des décombres a été beaucoup exagéré.

### Achat de MILLE fusils

La ville de Roanne vient de faire l'achat de mille fusils, système Springfield.

Fusil rayé à piston et à baïonnettes.

Portée. — 1,200 mètres.

Le prix du fusil est de 55 fr. ; chaque homme aura en outre 160 cartouches.

En somme, c'est une dépense de 70,000 fr.

On a présenté au Conseil municipal quelques objections relatives à la quantité d'armes.

Nous répondons simplement que si la ville se trouve trop armée, elle est entourée de communes qui ne le sont pas assez et qui ont voté une somme totale de 32,000 fr. pour avoir des armes.

On pourra donc leur revendre ce que nous aurons en trop, si nous avons un excédant de fusils, ce que je ne crois pas.

ENFIN!!!

Em. CRITOT.

### Emprunt de 300,000 francs.

Il faut franchir le Rubicon.

L'administration ancienne avait laissé une centaine de mille francs disponibles et un Hôtel-de-Ville que l'on ne pouvait pas rassasier.

Or, l'armement de la garde nationale nous coûte déjà 90,000 fr. et il est loin d'être complet. Pour l'habillement, c'est une autre affaire.

M. Pothier, à lu lundi dernier au conseil municipal, le rapport de la commission nommée pour examiner cette question. Il conclut à une dépense de 60,000 fr. environ ; il est vrai que pour ce chiffre vous avez quelque chose de bien comme garde nationale ; on n'aurait même plus que la crainte de la casser ou de la chiffonner.

Réduisez le chiffre, on le peut aisément : Il n'en est pas moins vrai qu'avec ses ressources, la ville ne peut plus faire face aux besoins actuels ; ajoutez à cela, que l'hiver coûtera cher et même très-cher.

Il fallait en prendre son parti et recourir au nerf de la guerre ; l'argent :

A l'heure où j'écris ces lignes, l'emprunt est peut-être voté ; en tous cas, il est très-vraisemblable qu'il va l'être.

Nous comptons bien que la ville de Roanne ne suivra pas le honteux exemple donné par quelques villes et que l'emprunt sera rapidement couvert.

Em. CRITOT.

### LA MISÈRE A ROANNE

J'ai une mauvaise nouvelle à annoncer aux ouvriers de la ville de Roanne.

Vers la fin de mon séjour à la sous-préfecture, j'avais fait près de quelques maires de l'arrondissement, une démarche dont j'attendais les meilleurs résultats pour procurer du travail à notre malheureuse classe ouvrière.

Si l'on se couche sur les sofas de la sous-préfecture, comme le dit le *Journal de Roanne*, on y songe quelquefois aux misères des autres, si peu que l'on ait de cœur.

La question de la défense nationale n'est pas sans donner quelque souci à ceux qui aiment leur pays ; mais il ne suffit pas de se mettre en mesure de mourir ; provisoirement il faut songer à vivre ; aussi la municipalité et l'administration de l'arrondissement avaient cherché quelque moyen d'utiliser tous les bras inoccupés de Roanne.

Il se présentait de suite une grave objection. Tous nos ouvriers sont habiles dans un travail qui est une spécialité ; or les métiers ne marchant plus, de quel côté pouvait-on porter toute cette activité devenue inutile ?

Il fut alors convenu que l'on s'entendrait avec l'agent-voyer de l'arrondissement pour envoyer sur les chemins vicinaux à entretenir et à réparer tous ceux qui étaient sans ouvrage et qui demandaient à être occupés. M. le maire de la ville désigna une commission chargée de prendre en note les noms de ceux qui se présenteraient.

De mon côté, au nom de M. Brison, alors sous-préfet, je demandais à l'agent-voyer s'il avait de nombreux travaux à faire exécuter ; il me fut répondu par la présentation d'un tableau qui constatait que les communes de l'arrondissement avaient environ une centaine de mille francs disponibles à affecter à leurs routes.

C'était de quoi faire face largement et facilement aux besoins les plus pressants.

De plus, comme pour nous confirmer dans notre première intention, il se trouvait qu'aux portes mêmes de Roanne, étaient les communes les plus riches et ayant, en proportion, le plus de fonds à dépenser en travaux de cette nature.

Ainsi Perreux était marqué pour 13,000 francs. Riorges, pour 5,000 environ.

Ouches, même chiffre à peu près.

L'agent-voyer, consulté, nous répondit que notre idée était très-pratique et très-bonne ; que le moment était opportun et favorable pour commencer les travaux de réparation et d'entretien ; que les communes ne se refuseraient pas à voter l'emploi immédiat de leurs fonds ; qu'il n'y avait simplement qu'à demander au maire et au conseil municipal de chaque commune de désigner le chemin sur lequel on travaillerait.

Pour bien faire comprendre l'urgence et la nécessité des travaux, je me rends accompagné de M. Al. Raffin et de M. l'agent-voyer à Riorges où je vois le maire ; M. le marquis de Foudras. Dès les premiers mots on est d'accord, les chemins sont désignés, sauf ratification du conseil municipal et pour écartier tout motif d'excuse, nous convenons que les premiers ouvriers appelés au travail, seront les ouvriers nécessaires et inoccupés de Riorges. « Mais, dit M. de Foudras, il y a encore largement de l'occupation pour les « ouvriers de Roanne. »

Sur cette bonne parole, nous nous éloignons et nous allons à Ouches, où, en l'absence de M. Janet maire, nous nous adressons à son adjoint, M. Chapuis.

Là c'était mieux encore : Non-seulement il y avait les routes à réparer, mais tout un chemin de raccordement à faire : quant à l'acquisition préalable des terrains, c'était une affaire qui pouvait se terminer en deux ou trois jours ; on pourrait donc se mettre très-prochainement à l'œuvre. Quant au pauvres de cette commune, ils n'étaient pas assez nombreux pour que l'on ne pût employer un bon nombre de nos ouvriers.

En ce qui concerne Perreux, le maire était également très-bien disposé.

Comme on le voit, tout allait pour le mieux et nous pouvions espérer que la classe ouvrière allait sortir de cette crise sans avoir perdu l'habitude de travail et sans être obligée de tendre la main.

Eh bien ! Je suis obligé de l'avouer : Nous avons éprouvé un échec complet.

Les municipalités consultées se refusent à mettre à la disposition de l'agent-voyer tous les fonds libres affectés à l'entretien de leurs chemins vi-

cinaux, et, dans tous les cas, si elles appellent pour ces travaux des hommes nécessaires et sans ouvrages, elles veulent que ces travailleurs soient avant de leur commune.

Pour Riorges, où il y a beaucoup de misère, le refus de la municipalité est admissible, mais pour les autres communes, la raison est loin d'avoir la même valeur.

Voilà où en est dans nos campagnes l'esprit de solidarité.

Du reste, à ceux qu'une pareille révélation étonnerait, je dirai qu'à l'époque où j'étais un quart de sous-préfet, je recevais des lettres de personnes qui offraient un lit pour les blessés, à la condition que ces blessés seraient de la commune.

En présence d'une pareille situation, la municipalité et l'administration ont fait tout ce qu'elles pouvaient faire.

Elles ont envoyé aux maires des communes voisines une adresse pour solliciter des dons en nature.

Nous voulions organiser le travail ;

On nous réduit à organiser la charité.

Tous ceux qui ont un peu de cœur, dont l'ambition est d'élever l'homme au lieu de l'abaisser, qui comprennent que le travail est tout à la fois une condition de moralité et d'ordre, n'auront qu'une voix pour flétrir l'égoïsme et l'indifférence des municipalités de nos campagnes ou pour condamner leur triste imprévoyance.

Quant à nous, cet échec ne nous découragea pas, et tout ce que nous avons d'énergie ou de pouvoir, nous l'emploierons pour épargner à nos ouvriers les poignantes douleurs de la mendicité.

Em. CRITOT.

### AFFAIRE MURON

Quoi qu'en dise M. Muron, malgré l'opinion du *Journal de Roanne* et de l'*Echo Roannais*, je soutiens que vendredi dernier on a prostitué la salle du tribunal de commerce.

1<sup>o</sup> Parce que dans une salle exclusivement réservée à la justice, on a dressé une tribune pour discuter des intérêts tout personnels.

2<sup>o</sup> Parce qu'on y a convoqué tous les maires, et cela, en les détournant sciemment et volontairement de leurs devoirs ;

3<sup>o</sup> Parce qu'avec la mauvaise foi la plus insigne, on a laissé croire à dessein, à plusieurs maires que cette réunion avait un caractère officiel, à tel point qu'un maire a cru devoir nous écrire pour protester, dit-il, contre la continuation d'une méthode désavouée par l'empire lui-même.

Que M. Muron soit content ou ne le soit pas, qu'il ait deux journaux pour le défendre, cela ne fera prendre le change à personne.

Vendredi dernier, il est descendu de son fauteuil de juge pour se mettre au niveau de ses plus mauvais clients. Qu'il reste là ! il a trouvé la place qui lui convient. Dans toutes les phrases qu'il fait adresser à M. Brison par le *Journal de Roanne*, et l'*Echo Roannais*, il y a un mot que nous ne lui retournerons pas, c'est celui de *citoyen* qui serait aussi déplacé sur lui que l'est sa robe de juge.

E. CRITOT.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### DÉCRET

Le gouvernement de la défense nationale, Vu la dépêche de la délégation de Tours, en date du 29 septembre, parvenue le 1<sup>er</sup> au gouvernement, portant fixation au 16 octobre des élections pour la Constituante ;

Vu le décret du gouvernement en date du 23 septembre, et le décret conforme de délégation de Tours ajournant lesdites élections ;

Attendu que cette résolution nouvelle est en opposition avec le décret du gouvernement de la défense nationale, et que d'ailleurs elle est d'une exécution matériellement impossible dans vingt-trois départements et nécessairement incomplète dans les autres ;

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — L'ajournement des élections générales est maintenu jusqu'au moment où elles pourront se faire sur toute la surface de la République.

Art. 2. Toute opération accomplie en violation du présent décret sera nulle et de nul effet.

Fait à l'hôtel de ville de Paris, 1<sup>er</sup> octobre 1870.

Général Trochu. — Jules Favre. — Gambetta. — Ernest Picard. — Emmanuel Arago. — Jules Ferry. — Garnier-Pagès. — Jules Simon. — Pelletan. — Rochefort.

Pour notre part, nous ne regrettons en aucune façon ce décret jeté dans les jambes des

membres du gouvernement provisoire résidant à Tours. Si le patriotisme de la province était tel qu'on doit l'attendre de la situation actuelle, si, comme à Paris, toutes les passions s'effaçaient devant le danger commun, si au lieu d'Orléanistes, de Légitimistes, de Napoléoniens (car nous avons honte de le dire, il y en a encore) il n'y avait plus que des Français, nous accorderions volontiers un jour aux discussions électorales.

Mais des élections au milieu d'une division d'une indifférence, d'un découragement pareils ! Allons donc !

Que voulait-on demander à l'Assemblée constituante ? Une source nouvelle d'énergie pour le pouvoir ?

Et les 7,500,000 Oui du plébiscite, qu'en faites-vous ? Ce sont ceux-là que vous chargez d'inspirer au Gouvernement des mesures extraordinaires ! Mais les malheureux sont poussifs. A l'idée d'aller jusqu'au chef-lieu de canton pour voter, ils tombaient en faiblesse. Vous pouvez le demander à leurs Maîtres ; ils confirmeront ce que nous avançons. Du reste, il n'est pas nécessaire d'aller si loin, les pétitions demandant le vote à la commune courent les rues. Si ces messieurs le désirent, on leur apportera l'urne, pour qu'ils ne se dérangent pas.

Ah ! si au lieu d'aller jeter un bulletin au canton, il s'agissait d'aller y prendre une pièce de cent sous, comme on irait avec enthousiasme ! On ne fera donc pas entrer dans la tête de ces malheureux électeurs des campagnes que l'exercice de leurs droits de citoyens est le plus clair et le plus sûr de leur fortune ; que s'ils votent bien, ils peuvent s'épargner la misère, le désordre et la guerre qui leur arrache leurs enfants pleins de santé pour ne leur rendre que des cadavres et que s'ils votent mal, ils s'exposent à tomber sous la coupe d'un ignoble brigand comme Bonaparte qui les mènera à la boucherie et qui ne leur laissera même pas un malheureux coin de terre où ils pourront tranquillement venir pleurer ceux qu'ils aimaient et qu'ils n'ont plus.

Comment, dans chaque commune, il ne se trouvera pas un homme honnête et intelligent pour expliquer à tous ces gens sans instruction que dans le monde il y a autre chose que du grain et des vaches !

Et cependant, dans chaque commune, il y a au moins deux ou trois ambitieux :

Placez donc honnêtement cette ambition ! Enfin, grâce à M. Gambetta, nous reculons pour quelques mois, espérons que ce n'est pas pour mieux sauter !

Que tous les vrais républicains profitent du répit qui nous est accordé pour mettre leurs concitoyens en garde contre les intrigues qui ont l'audace de se produire dans les tristes circonstances où nous nous trouvons.

Chacun à son poste ! Aux uns, d'aller combattre pour la République, aux autres, de la garder fidèlement et de lui faire des adhérents et des défenseurs, pour qu'au retour la rougeur ne nous monte pas au front en voyant des Français consternés de leur victoire.

E. CRITOT.

Chronique locale

On lisait dimanche dernier dans le Journal de Roanne, cette phrase insensée :

- « Un gouvernement doit toujours être honnête. »
« Celui de la République, plus que tout autre, devrait s'en souvenir. »

J'offre de parier que dans aucun des journaux qui, à cette heure, s'impriment en France, on ne trouve une phrase pareille.

Mettre, comme honnêteté, le gouvernement de la République au-dessous de tous les gouvernements, et par conséquent de celui de l'Empire, surtout pendant la crise que nous traversons, est une idée que je n'aurais pas trouvée que dans un journal, comme la Situation par exemple, qui sert d'exutoire à une douzaine de coquins soldés par Bonaparte.

Bien certainement, en écrivant une phrase pareille, le rédacteur du Journal de Roanne a eu une absence, il se demandait probablement s'il pourrait échapper encore longtemps au service de la garde nationale sédentaire.

EM. CRITOT.

Conseil municipal de Roanne.

Ce jourd'hui 8 octobre 1870.

Le conseil municipal de la ville de Roanne réuni en session légale, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le maire en suite des lettres de convocation de ce magistrat.

Présents : MM. Peillon, Pizet, Raffin, Miraud, Brison, Gerbay, Denis, Chassignolle, Cancelon, Audiffred, Coutaret, Dépière, Cherpin, Colombat, Thiodet, Critot, Chanteloube, Damon, Vigaud, Gardet, Guilloud, Bouiller, Pothier, Michalon et Coste.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

La séance étant ouverte, il est procédé à la nomination du secrétaire.

M. Coste ayant réuni la majorité des suffrages, a été proclamé à ces fonctions qu'il déclare accepter.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le député en chef de l'octroi.

Le conseil, considérant que l'octroi constitue le principal objet des recettes de la ville, et que celle-ci a besoin de toutes ses ressources dans le moment actuel, émet un avis favorable à la prorogation des taxes dont il s'agit.

Et en vertu de l'art. 10 du décret du 12 février 1870 ainsi conçu :

« En aucun cas, les objets inscrits au tarif ne pourront être soumis à des taxes différentes, « à raison de ce qu'ils proviendraient de l'extérieur, ou de ce qu'ils seraient récoltés ou fabriqués dans l'intérieur du lieu sujet. »

Le conseil à l'unanimité décide qu'à partir du 1er janvier prochain, le droit d'octroi sur les bières de l'extérieur ou de l'intérieur sera unique et perçu au tarif de 5 fr. Pheclolitre.

Le même jour, M. le maire propose la nomination d'une commission pour la formation du budget primitif de 1871.

Cette commission d'après le dépouillement d'un scrutin ouvert à cet effet se trouve composée de MM. Coste, Critot et Thiodet.

Le même jour, M. le maire expose qu'à raison des circonstances et du manque d'ouvrage actuel, il lui paraîtrait convenable de dispenser les familles nécessiteuses de la cotisation habituelle de chauffage pour les enfants admis dans les écoles des salles d'asile.

Le conseil, après examen, décide la suppression de la cotisation pour le chauffage dans les salles d'asile et vote une somme de trois cents francs à imputer sur les fonds libres de l'emprunt pour la remplacer, sauf revirement de compte s'il y a lieu.

Le même jour, M. le maire expose que la salle d'asile du boulevard du Midi a besoin de quelque réparation.

Le conseil, après examen, décide de faire examiner l'état des lieux par une commission qui se trouve composée de MM. Cancelon et Damon, chargés d'établir un devis de la dépense.

Le même jour, M. le maire rappelle au conseil que le traité passé par l'administration précédente pour la tenue du Collège, expire le 15 de ce mois et l'invite à faire connaître son avis sur la continuation de l'ancien système ou sur les moyens de le remplacer.

Le conseil après un avoir mûrement délibéré, vote en principe que l'enseignement universitaire sera donné dans le Collège de Roanne à dater du 15 courant. Il décide, en outre, la nomination d'une commission qui sera chargée de rédiger un projet de traité avec le futur principal de cet établissement : MM. Coutaret, Coste, Audiffred, Cancelon et Michalon, ont été, par voie de scrutin, nommés membres de cette commission.

Quant à la question relative aux écoles primaires, le conseil en renvoie l'examen à la prochaine séance, en décidant toutefois que le chauffage de celle des Frères sera gratuit, sauf à indiquer plus tard, de quelle manière il sera pourvu à la dépense.

Séance du 10 octobre.

Continuation de la session légale.

Présents : MM. Pizet, Raffin, Miraud, Brison, Gerbay, Chassignolle, Cancelon, Coutaret, Dépière, Colombat, Cherpin, Critot, Thiodet, Chanteloube, Damon, Vigaud, Gardet, Guilloud, Pothier, Michalon et Coste.

M. Coutaret, membre de la commission chargée de rédiger un projet de traité relatif au Collège, présente au Conseil un traité à conclure entre la ville et M. Pourrat.

Après discussion et modification de plusieurs articles, le traité suivant est adopté à l'unanimité.

Le même jour, le Conseil prenant en considération l'augmentation croissante de la misère, vote l'adresse suivante aux municipalités voisines pour leur demander des secours.

Monsieur le Maire,

La guerre désastreuse que nous subissons, a réduit à la misère une grande partie de la population ouvrière de Roanne. Un certain nombre de familles sont même littéralement sans ressources, et, ce qui est plus fâcheux, le travail commence à manquer dans plusieurs ateliers.

Le bureau de bienfaisance, qui secourait trois cent dix familles le 8 septembre, en entretient aujourd'hui cent cinquante une. Du 8 au 17, quatre-vingt-deux se sont fait inscrire : quatre-vingt-neuf d. 17 au 23, et 92 du 23 au 29. Cette augmentation ne s'arrêtera pas là.

Le départ de la classe de 1870, et surtout l'appel des célibataires de 21 à 40 ans, vont mettre, à la charge de l'assistance publique, des familles qui, jusqu'à ce jour n'ont jamais connu le besoin. Aussi, sans se montrer pessimiste, on peut affirmer que la crise alimentaire dont nous sommes menacés dépassera de beaucoup en intensité celle que Roanne a supportée pendant la guerre d'Amérique. Or, à ce moment, alors que l'industrie cotonnière seule chômait, le bureau de bienfaisance a distribué par semaine 2,500 kil. de pain, sans parler d'autres denrées alimentaires de première nécessité. Il vous est facile d'après ces données, d'apprécier l'importance des secours que la ville sera obligée de fournir cet hiver.

Le Conseil municipal s'est ému de cet état de choses. Il cherche les moyens d'y remédier ; mais il est à craindre qu'il échoue, si de tous côtés on ne lui vient en aide. Il a pensé dans ces circonstances, qu'un appel adressé aux habitants des campagnes serait entendu. Et il vient vous inviter à vous entendre dans votre commune, avec des hommes de bonne volonté pour solliciter et recueillir des dons en nature : blés, pommes de terres, et autres denrées.

Je ne doute pas, Monsieur, du résultat favorable d'une telle démarche. Vous pourrez, du reste, invoquer bien d'autres considérations qui ne manqueront pas de vous toucher.

La population de Roanne a fait preuve d'un admirable patriotisme, dès le début de la guerre : elle a fourni plus de 500 volontaires à nos armées. Une aussi belle conduite mérite une récompense. Il faut que ceux qui restent prennent à leur charge les parents de ces généreux citoyens qui n'ont pas hésité à faire à la patrie le sacrifice de leur vie.

Vous trouverez certainement des gens qui vous diront : « Nous aussi, nous avons nos pauvres à entretenir. » Faites-leur comprendre que la mi-

sère n'est pas à beaucoup près aussi grande à la campagne qu'à la ville ; que l'agriculture ne subit pas, au même degré que l'industrie, le contre-coup. Vous pouvez aller plus loin et leur affirmer qu'ils ont tout avantage à faire d'importantes largesses.

En effet, les indigents n'auront garde de rester en ville, si la municipalité ne peut les nourrir. Remarquez que satisfaire aux besoins de nos ouvriers, c'est une condition essentielle de bon ordre. On obtiendra enfin un résultat moral sur lequel je veux, en terminant, appeler votre attention.

L'empire qui a si hontusement fini, n'a jamais cessé, pratiquant en cela les funestes maximes des tyrans, d'opposer les paysans aux habitants des villes, les ouvriers aux bourgeois, et d'entretenir, entre ces diverses fractions de la nation, un antagonisme déplorable. Dix-huit années d'un tel régime ont fait naître des inimitiés, des haines, des défiances injustes. Le moment est venu de les dissiper. Vous pouvez être convaincus qu'elles s'évanouiront si, dans les circonstances douloureuses où nous sommes, tous les citoyens se tendent fraternellement la main ; si tous ceux qui possèdent, venant au secours des malheureux, pratiquent noblement, largement l'assistance mutuelle.

Et quand l'étrange solidarité qui doit unir tous les citoyens ne sera pas ainsi affirmée par des actes dont le souvenir restera, il sera facile de s'entendre, après la guerre, pour réaliser, sans secousses violentes, les institutions démocratiques sans lesquelles nul progrès, nulle amélioration du sort des masses ne sont possibles.

Employez vous donc, dans la mesure de vos forces, au succès de cette œuvre utile entre toutes.

Vos envois seront reçus par M. le Receveur municipal de la ville et provisoirement déposés au bureau de la Sous-Préfecture.

Agreez, Monsieur le Maire l'assurance de notre fraternelle considération.

Le Conseil municipal de Roanne, Signé :

Nous recevons de M. Audiffred sous-préfet, la lettre suivante que nous repressons d'insérer.

Mon cher Critot,

Ayez l'obligeance de m'ouvrir les colonnes de votre journal pour faire à vos lecteurs une simple déclaration.

Lorsque la France gémissait sous l'Empire, les valets de Bonaparte et nombre d'honnêtes réactionnaires criaient sur les toits : Les républicains sont des ambitieux. L'empire est tombé, et par la force des choses le pouvoir est arrivé aux mains des hommes que les luttes politiques avaient mis en vue. C'est ainsi que samedi matin, je me suis trouvé installé à la sous-préfecture de Roanne.

Nos adversaires ne vont pas manquer de s'emparer de cette circonstance pour répéter partout : Nous l'avions bien dit, voyez, à peine la République est-elle proclamée, que ces Messieurs accablent toutes les places. Ce raisonnement n'aura pas prise sur les gens sages, car ils savent bien qu'en ce moment la position d'un sous-préfet n'est pas enviable, ils comprennent du reste qu'au régime nouveau, il faut des hommes nouveaux. Mais les simples, qui n'y voient pas si loin, pourraient se laisser égarer ; il importe de les désabuser, dans l'intérêt de notre cause.

A ceux là je dis : Je suis sous-préfet, mais j'abandonnerai le poste lorsque la terrible crise extérieure et intérieure que nous traversons sera passée, et que les démocrates dont j'entends être simplement le mandataire, jugeront mon rôle fini. Pendant tout ce temps, je remplirai gratuitement mes fonctions.

Je compte bien du reste que l'assemblée législative entrera largement dans la voie de la décentralisation et supprimera les sous-préfets qui jusqu'à ce jour ont uniquement servi à paralyser et énerver l'initiative des conseils municipaux. Dans cette pensée, je fais dès à présent, des vœux pour que le magnifique bâtiment de la sous-préfecture soit affecté à l'établissement d'une école gratuite de jeunes filles.

Sur ce, je vous serre la main,

H. AUDIFFRED.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE

AVIS

Le Trésorerie générale vient d'être autorisée, par le ministre des finances, à délivrer des bons du Trésor aux taux d'intérêt ci-après :

- Bons d'un mois, avec intérêts de 5 p. 0/0.
Bons de deux mois, avec intérêts de 5 1/2 p. 0/0.
Bons de trois mois à un an, avec intérêts de 6 p. 0/0.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

AVIS

On demande des fournisseurs pour pantalons de mobiles en drap, couvertures de campement, et havre-sacs en cuir, ou en toile tirée ou godronnée. S'adresser au bureau de la sous-intendance militaire, rue de la Paix.

Le sous-intendant militaire, EUDES.

L'armée de Secours.

Le siège de Paris a commencé ; les esprits, les courages sont à la hauteur du danger. De premiers succès ont répondu à l'avènement de la République ; partout est proclamé l'union ; l'ennemi, qui ne comptait que sur nos discordes, est obligé de reconnaître qu'il a affaire à une nation inébranlable dans sa volonté de sauver avec la France la liberté du monde.

Tout cela est grand, tout cela promet la victoire ; mais aujourd'hui que la défense de Paris est assurée, quelle pensée doit occuper les départements ?

Cette pensée ne peut être que former les armées de secours.

Paris est devenu le point fixe sur lequel s'appuie en ce moment la nation entière.

Il s'agit maintenant de faire surgir de cette innombrable population de France une armée puissante qui vienne placer l'ennemi entre le feu des provinces et le feu de Paris.

Il s'agit d'étreindre l'ennemi entre Paris et la France.

Paris est à son poste de combat. Que la France des provinces, organisée en armées, vienne à son tour prendre sa place derrière les Prussiens et les envelopper comme ils nous enveloppent.

La est le nœud de la défense nationale, la est le principe militaire de la défense. Que les Prussiens puis en queue et en tête soient cernés sous les murs de la capitale par les forces organisées en province.

Voilà le salut. C'est pour cette combinaison militaire qu'ont été faites les fortifications de Paris ; c'est pour cela que Paris les défend avec héroïsme.

La question n'est pas de former des corps séparés pour couvrir chaque province. Ce serait encore une fois se livrer en détail à l'ennemi. Il s'agit après avoir constitué des corps isolés, d'en former des armées, de tenir ces armées étroitement unies, inséparables, et de marcher tous ensemble sur ce grand champ de bataille où Paris tient tête aux envahisseurs.

La est la nécessité, la est la victoire.

Que cette pensée devienne la préoccupation de chaque Français, dans les départements ; que ce soit le mot des provinces.

Elle n'ont pas à choisir le champ de bataille ; il est ici tout préparé autour du mur d'enceinte. Qu'elles attendent pas davantage que l'ennemi aille les surprendre chez elle ; isolées, elles seraient à leur tour enveloppées.

C'est ici que peuvent se sauver Lyon, Marseille, Bordeaux, Tours, Bourges, Poitiers, Nantes, Dijon, Orléans.

Qu'elles viennent ici occuper leur place de combat ; qu'elles arrivent, non en foule, mais organisées ; et l'ennemi placé entre elles et la muraille de Paris sera étouffé.

Tel est le plan de défense générale qui résulte de la situation même. Si les Prussiens ont mérité depuis longtemps le projet d'attaque, Dieu merci, nous n'avons pas à improviser un plan de défense. Il est en dehors de toute contestation : marcher et se ranger, sous les murs de Paris ; il ne peut y avoir d'autre mot d'ordre pour la France ; et c'est déjà un commencement de victoire que de n'avoir pas à hésiter sur le plan de campagne.

Quelle a été, au point de vue militaire, la cause des succès des Prussiens ? Ils ont imité la stratégie de la France, de la Révolution ; mais ce que nous faisons en 1796 avec des corps, ils l'ont fait avec des armées entières.

On a vu trois ou quatre armées se mouvoir dans la main d'un seul homme comme un corps ; et par cette concentration, des effets étonnants, inconnus jusqu'ici.

Pendant ce temps-là, celui qui s'était fait généralissime de France depuis le 2 décembre, aussi inepte qu'insensé, revenait à la stratégie de l'époque de la démence de Charles VI. Il reniait la tradition militaire de la France moderne, autant qu'il en avait renié l'esprit politique.

Qu'a-t-il fait de nos armées ? Il les a présentées successivement en ligne, de manière à ce qu'elles ne pussent se prêter secours l'une à l'autre. Il les a isolées, comme s'il eût voulu les détruire : d'abord à Wœrth, puis à Forbach, puis sur la Moselle, puis enfin, pour couronner l'édifice de désastres, à Sedan.

Et, dans aucune de ces positions, les corps français n'ont pu se tendre la main, ni se joindre dans une action commune. Incapacité et démence qui ne se sont jamais vues à ce degré, excepté peut-être dans quelques-uns des plus mauvais stratèges d'Asie, qui ont réussi, comme le nôtre, à perdre un empire en une nuit. Notre Nabuchodonosor a fini aussi par manger de l'herbe.

Conclusion à tirer de ces calamités : revenons à la stratégie de la France nouvelle, comme nous sommes revenus à son esprit politique. Reprenons la tradition militaire qui nous a donné la victoire dans les temps glorieux de la première République française.

Cette tradition est presque tout entière dans l'union et la concentration rapide des forces.

Que nos armées ne soient jamais qu'une armée ; qu'elles se tiennent étroitement, de manière à n'avoir qu'une action commune. Et, encore une fois, les fortifications de Paris déterminent d'avance cette action. Elle n'est plus à la merci des combinaisons ou de la fantaisie d'un général, quel qu'il soit.

Elle est marquée par la force des choses. Que, de la circonférence, la France entière, armée, organisée, resserre autour du centre qui reste fixe.

Voilà l'idée militaire qui ressort fatalement des circonstances où nous sommes. Des incidents que l'on ne peut prévoir aideront ou compliqueront cette combinaison ; mais la pensée de cette campagne suprême ne peut être contestée. Elle dominera tous nos mouvements ; elle est si visiblement imposée et si mathématiquement tracée d'avance qu'il serait déraisonnable de vouloir la cacher. Sa valeur est dans sa nécessité. Immense avantage pour un peuple que la condition de son salut soit visible à tous les yeux.

La France s'appuie sur une stratégie inébranlable que la raison ne peut ébranler.

Son système de guerre défensive à l'évidence d'une vérité géométrique.

Un point de vue politique, les prétentions de la Prusse montrant qu'elle est enivrée ; elle demande et réclame des chimères. Réjouissons-nous de ce vertige. Les victoires qui envient ne sont pas solides, elles perdent tôt vainqueur.

EDGAR QUINET.

Paris, 25 septembre 1870.

Pour tout ce qui doit être signé

Le gérant, N. GARTAY

Roanne, imp. Marion et Vignal.